

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2023

Le 25 Avril 2023, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 17 Avril 2023, s'est réuni à la Mairie d'Echiré, sous la présidence de Madame Nathalie LALLEMAND, Vice-présidente déléguée du CCAS.

Présents : Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Sylvie AULIVIER, Martine CANTET, Annie AUGER, Claudine CHAUSSADE, Jacqueline GATTEPAILLE, Claudine MASSÉ, Marie-Claire RAIMOND.

Absents : Mathieu POUGNAND, Mathieu BÉRARD.

Secrétaire de séance : Claudine CHAUSSADE.

Le quorum étant atteint, la Vice-présidente déléguée du CCAS déclare la séance ouverte à 18h30.

Par courrier du 4 Avril 2023, Madame Jeanne GOURMAUD, membre non élu du CCAS représentante des personnes retraitées et âgées a présenté sa démission.

Les démarches afin de procéder à son remplacement sont en cours.

1-Compte rendu du 28 Mars 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Aide sociale

La Vice-présidente déléguée informe l'assemblée de la demande d'aide financière d'une administrée échiréenne.

La Vice-présidente déléguée, compte tenu de la situation difficile de l'intéressée, propose au Conseil d'Administration d'apporter une aide financière exceptionnelle **en participant à hauteur de 200 €** au règlement de la facture d'électricité émise par Séolis 336 Avenue de Paris 79000 NIORT (montant total initial de la facture de 1 255,93 € TTC.).

Cette aide sera versée directement à Séolis 336 Avenue de Paris 79000 NIORT.

Cette somme sera mandatée au chapitre 65 du budget C.C.A.S. 2022.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

2- Aide financière d'urgence

La Vice-présidente informe l'assemblée de la situation financière difficile d'une administrée échiréenne.

Une aide financière a été sollicitée.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'attribution d'un secours exceptionnel de 35,00 € (trente-cinq euros) destinés à l'achat de denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien ménager.

Cette aide est attribuée sous forme d'un bon alimentaires de 35,00 € (trente-cinq euros), à faire valoir auprès du magasin SUPER U à Echiré.

La facture correspondante sera mandatée au chapitre 65 du budget CCAS.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

3- Règlement intérieur et tarif du vide-greniers – 21^{ème} édition

La Vice-présidente informe l'assemblée de la volonté de reconduire l'organisation d'un vide-greniers sur le territoire communal.

Le 21^{ème} vide-greniers se tiendra le Dimanche 7 mai 2023 à l'aire de détente (espace communal).

Il est alors nécessaire d'instaurer un règlement intérieur permettant le bon déroulement du vide-greniers organisé par le CCAS conjointement avec l'association ADMR.

Aussi, il convient de déterminer le tarif à allouer au mètre linéaire pour la tenue d'un stand.

Sur proposition de la Vice-présidente du CCAS, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver le règlement intérieur du vide-greniers tel que présenté applicable à compter du 1^{er} mai 2023,**
- **de fixer à 6,00 € pour 3 mètres linéaire le prix de l'emplacement pour le vide-greniers,**
- **d'autoriser la Vice-présidente à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

7- Suivi et compte rendu des dossiers en cours

Projection d'un film :

Une proposition de projection d'un film sur le vieillissement réalisé par le CCAS d'Orléans a été reçue en Mairie le 4 avril 2023.

Situation d'un administré :

La Vice-présidente du CCAS informe l'assemblée du suivi de l'accompagnement d'un administré échiréen dont la situation médico-sociale est très dégradée. L'assistante sociale a informé de la prolongation du séjour de l'administré dans un institut médicalisé. La mise en place d'une mesure de sauvegarde de justice a été obtenue et la nomination d'un curateur en charge des comptes et du paiement des factures a eu lieu. Une réflexion est en cours concernant la fin d'hospitalisation du concerné dans la mesure où son domicile est insalubre et sa capacité d'autonomie restreinte. L'assistante sociale met en œuvre des recherches d'hébergement en EHPAD. L'administré n'est pas dans l'acceptation de cette solution et l'existence de ses deux chiens, pour l'heure confiés en famille d'accueil, pose une grande difficulté.

Famille de réfugiées ukrainiennes :

Pour des raisons familiales, la famille a annoncé son départ d'Échiré pour un retour en Ukraine le 13 mai 2023.

Famille de réfugiés afghans :

La famille est accompagnée par un groupe de bénévoles dans l'organisation des visites au CHU de Poitiers de leur dernier enfant né prématurément. Le bébé a maintenant 11 semaines.

Le prochain conseil d'administration proposé : le **Mardi 30 Mai 2023 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Vice-présidente déléguée du CCAS,

Nathalie LALLEMAND



Nathalie

La secrétaire de séance,

Claudine CHAUSSADE